

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal
N°2021-096
RENFORCEMENT ET REFECTION DU RESEAU D'EAU
POTABLE :
APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE
D'ŒUVRE.**

Séance du : 18 décembre 2021

Date de convocation : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit décembre, à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 09

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, MATHON Sylvie, FAUST Alain, SIONNET Anthony, GILBERT Hervé, JACOB Roland, FERRIER Stéphane

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, PIQUEMAL Michel à PIC Jean-Pierre

Absent : FERRIER Nathalie, PIQUEMAL Michel, ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune de La Grave mène un projet de sécurisation de son réseau d'eau potable : « Travaux de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable de toute la commune par la réfection de la conduite d'amenée de la source de CHAS, située en zone de glissement et qui subit fréquemment des casses » ;

La commune a signé initialement un contrat de Maitrise d'œuvre avec SAUNIER INFRA, notifié le 01/03/2021.

Le contrat initial a été évalué sur la base d'un prévisionnel de travaux à hauteur de 550 000.00 € HT. Il apparait, en fin de mission AVP, que le coût prévisionnel des travaux est de l'ordre de 1 486 000.00 € HT.

Il est donc nécessaire de procéder à un avenant afin de fixer le montant du forfait prévisionnel définitif de rémunération et les modifications qui en découlent.

Afin de tenir compte de l'effet d'échelle, le bureau d'étude SAUNIER INFRA consent à baisser le taux de rémunération initialement de 5.95% à 5.85% en tenant compte du fait que le programme sera réalisé en 2 phases au lieu d'une :

- Phase 1 : missions relatives à la réalisation des travaux pour la mise en place de la télégestion qui s'effectuera en 2 tranches dont 1 optionnelle ;
- Phase 2 : missions relatives au reste des travaux qui s'effectuera également en 2 tranches. L'une pour les canalisations, l'autre pour le réservoir.

Le nouveau montant des honoraires est donc le suivant :

Estimation prévisionnelle		550 000,00 € H.T.		1 486 000,00 € H.T.		Montant de l'avenant
Mission	Détail de la prestation	Taux d'honoraires	Total € HT	Taux d'honoraires	Total € HT	
	TOPO		1 800,00 €		2 600,00 €	800,00 €
2.1	AVP	0,85%	4 675,00 €	0,85%	12 631,00 €	7 956,00 €
2.2	PRO	0,85%	4 675,00 €	0,65%	9 659,00 €	4 984,00 €
2.3	ACT	0,90%	4 950,00 €	0,60%	8 916,00 €	3 966,00 €
2.4	VISA	0,30%	1 650,00 €	0,30%	4 458,00 €	2 808,00 €
2.5	DET	2,80%	15 400,00 €	3,20%	47 552,00 €	32 152,00 €
2.6	AOR	0,25%	1 375,00 €	0,25%	3 715,00 €	2 340,00 €
TOTAL		5,95%	34 525,00 €	5,85%	89 531,00 €	55 006,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA = 20.00 %
- Montant HT = 55 006.00 €
- Montant TTC = 66 007.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant = 159 %

Nouveau de l'avenant :

- Taux de la TVA = 20.00 %
- Montant HT = 89 531.00 €
- Montant TTC = 107 437.20 €

DECIDE :

- De signer l'avenant proposé par l'entreprise SAUNIER INFRA
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

